



Chiens

DANS CE NUMÉRO

Chiens

Annonce,
chiens en laisse
en forêt et ses
abords

Prochaines séances

Législature
2026-2031
Installation et
Assermentation

Information
PECC

Autres infos

Moustique tigre,
Commande
bois,
Agenda
etc.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

Du 1^{er} avril au 15 juillet



- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

Toute l'année



- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité : selon les dispositions propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage occupé par du bétail

Base légale : art 2a RL Faune

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse, du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Nous vous rappelons aussi l'art. 68 du règlement de police communal qui stipule les points suivants :

« Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour les empêcher de :

- Porter atteinte à la sécurité publique ou à celle d'autrui ;
- Commettre des dégâts ;
- Salir la voie publique (à l'exception du bétail agricole) notamment les trottoirs, les parcs et promenades publics ;
- D'errer sur le domaine public. »



Séance d'installation et d'assermentation des Autorités

Mercredi 3 juin 2026 à 18h, à la Grande Salle communale, le Préfet, Monsieur Stives Morand, procédera à l'assermentation du Conseil général de La Praz suivie de l'élection du Bureau et des membres de la Municipalité, pour la législature 2026-2031.

Vous désirez faire partie du Conseil en tant que conseiller ou conseillère et participer activement aux discussions et décisions pouvant impacter la vie du village, pour les 5 prochaines années, vous pouvez vous adresser à la Présidente actuelle, Madame Melody Sordet, ou à la secrétaire, Madame Faten Benmessaoud par mail à conseil@lapraz.ch.

Séance d'information



Depuis 2024, notre commune s'engage activement en faveur du climat et de l'énergie durable à travers le PECC - Plan Énergie et Climat Communal

Ce programme cantonal accompagne les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique énergétique et climatique, au moyen d'outils concrets, d'un plan d'actions structuré et d'un soutien financier.

Dans le cadre de la prochaine législature, nous recherchons des personnes intéressées, motivées et prêtes à s'impliquer pour notre Commune et pour la transition climatique.

Vous êtes invité(-e)s à une séance d'information, qui sera également constitutive de la nouvelle Commission du PECC de La Praz.

A cette occasion, nous vous présenterons les actions déjà réalisées et imaginerons ensemble celles à venir. La rencontre se poursuivra par un moment convivial autour d'un repas, auquel les participants sont invités.

Venez découvrir comment construire ensemble un avenir plus durable le **lundi 1.06.2026 à 18h30 à la grande salle**

Renseignements et informations :

Julien Maret, Coordinateur PECC - 079 / 608 05 91

Moustique tigre : une espèce envahissante qui présente des risques sanitaires.

La lutte concerne privés et autorités

Les mesures de prévention concernent aussi bien les autorités que les privés et consistent à :

- Supprimer les petites collections d'eau où l'insecte pourrait pondre.
- Signaler tout moustique agressif et actif de jour.
- Traiter et surveiller les zones touchées.

Pour en savoir plus

- Site national : www.moustiques-suisse.ch

PAS DE MOUSTIQUE TIGRE CHEZ MOI



Bon à savoir : l'expérience ailleurs montre que 80% des populations de moustiques tigres se développent dans les zones privées et 20% dans les lieux publics

L'app' de tri sélectif





La Praz Info

Mai 2026

Les dernières actualités, affichages et annonces



Agenda

Événements
communaux

Activités de loisirs

Date	Heure	Nom	Lieu
30.05	Dès 19h00	Around – Concert folk-rock	Grande Salle
01.06	18h30	Séance d'information PECC	Grande Salle
03.06	18h00	Installation des autorités par le Préfet	Grande Salle
17.06	20h15	Séance de Conseil général	Grande Salle
27.06	9h à 12h00	Balade ornithologique	Mollendruz
28.06	9h et 10h45	Abbaye Echo du Jura Culte et verrée	Temple
16.07	Dès 17h00	Bar d'été	Place de jeux
01.08	Dès 19h00	1 ^{er} août villageois	Place de jeux
13.08	Dès 17h00	Bar d'été	Place de jeux
03.10	Infos à suivre	Sortie champignons	Mollendruz



Commande de bois de feu 2027

Aux habitants de la Commune

Bulletin à remplir et à transmettre au greffe
jusqu'au 15 octobre 2026 dernier délai.

Cet envoi fera office de commande ferme.

- Stère de hêtre, chêne ou frêne (100.-/stère) : _____ stère(s)

Facture à envoyer aux coordonnées suivantes :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____

NB : Le bois de feu est coupé en mètre et fendu.
Il est à prendre sur le lieu de façonnage.
Il n'est ni scié, ni livré et le bois n'est pas sec.